



Championnats canadiens de patinage artistique BMO 2009

**Saskatoon (Sask.)
Du 14 au 18 janvier 2009**

AVIS DE TENUE DE COMPÉTITION

DESTINATAIRES : Conseil d'administration
Concurrents
Clubs membres
Bureaux des sections
Bureau national

Vous trouverez ci-joint l'avis de tenue des Championnats canadiens de patinage artistique BMO 2009 qui seront tenus sous la direction de Patinage Canada et accueillis par la section Patinage Canada – Saskatchewan.

Toutes les épreuves et les séances d'entraînement se dérouleront au Credit Union Centre, du lundi 12 janvier au dimanche 18 janvier 2009, en plus des séances d'entraînement qui auront lieu à l'ACT Arena, du mardi 13 janvier au samedi 17 janvier 2009. Le Gala d'exhibition se déroulera le dimanche 18 janvier 2009 au Credit Union Centre.

Les renseignements techniques concernant l'admissibilité et les exigences sont les mêmes que pour les épreuves des Championnats de section BMO –Patinage Canada et des compétitions Défi BMO – Patinage Canada, pour les niveaux junior et senior. Les règlements de Patinage Canada qui s'appliquent se trouvent aux sections 5000 et 7000 du Manuel des règlements officiels de Patinage Canada, et dans le Manuel de gestion des compétitions de Patinage Canada.

Les exigences techniques et les groupes exécutés se trouvent dans la section « Connexion des membres » du site Web de Patinage Canada.

Jackie Stell-Buckingham
Directrice, Événements

JSB/mw

Table des matières

ÉNONCÉ DE PRINCIPE POUR LA COMPÉTITION	4
---	---

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- Personnes-ressources.....	5
- Patinoires.....	6
- Hébergement	6
• Personnes-ressources des sections pour l'hébergement	
- Renseignements pour les concurrents.....	8
- Inscription	10
• Patineurs	
• Entraîneurs	
• Gérants d'équipe	
- Musique	12
- Médailles	13
- Réunions	13
• Réunion des gérants d'équipe	
• Réunion des spécialistes de données	
• Réunion des spécialistes techniques	
• Réunion des arbitres et des vérificateurs techniques	
• Réunion du jury technique	
• Réunion des juges	
• Hommes – Table ronde avec les officiels	
• Patinage en couple – Table ronde avec les officiels	
• Danse – Table ronde avec les officiels	
• Femmes – Table ronde avec les officiels	
- Activités sociales	14
- Accidents/Responsabilité	15
- Billets	15
- Politique sur les appareils photos et caméras	16
- Horaire de la compétition (provisoire)	16

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

- Règlements concernant l'admissibilité	16
- Exigences en matière de tests et d'âge pour la participation aux compétitions ...	17
- Choix des concurrents	18
- Inscription et glace d'entraînement	20
- Description des épreuves	20
- Autorisation de la ou du chorégraphe.....	25

SERVICES

- Contrôle antidopage.....	25
- Services médicaux	25
- Affûtage des patins	25
- Transport	25
• Aéroport	
• Transport durant la compétition	
• Service de navette par autobus pour les personnes non accréditées	
- Vidéographe.....	26
- Salon des patineurs	27
- Salon des parents.....	27

ÉNONCÉ DE PRINCIPE POUR LA COMPÉTITION

Les Championnats canadiens de patinage artistique BMO sont l'une des compétitions de patinage artistique les plus en vue au monde et l'un des plus grands championnats nationaux annuels de sport au Canada.

La compétition est parrainée par Patinage Canada, conjointement avec BMO Groupe financier qui est le commanditaire principal. Les Championnats canadiens sont planifiés, gérés et organisés par Patinage Canada, en collaboration avec l'équipe d'organisation bénévole locale.

L'événement attire environ 200 patineurs, 150 entraîneurs et chefs d'équipe, 100 officiels et commanditaires, 160 membres des médias et de la télévision et 250 bénévoles.

Les Championnats canadiens de patinage artistique BMO donnent à Patinage Canada l'occasion de présenter et de reconnaître ses patineurs de compétition d'élite et de divertir les spectateurs et les téléspectateurs dans l'ensemble du pays. La compétition permet aussi à Patinage Canada de faire connaître ses commanditaires nationaux de l'entreprise privée.

De nombreuses décisions importantes dépendent des résultats des Championnats canadiens de patinage artistique BMO, dont les brevets accordés par le gouvernement fédéral, le financement des athlètes, la sélection des membres de l'équipe nationale de Patinage Canada, de même que la sélection des athlètes pour diverses compétitions de perfectionnement et de niveau international.

L'objectif des athlètes qui participent aux Championnats canadiens est d'exécuter d'excellentes performances sous le regard attentif de milliers de spectateurs et téléspectateurs. Les résultats sont extrêmement importants.

La compétition simule le plus possible les Championnats du monde juniors ou seniors ainsi que les Jeux olympiques auxquels les concurrents aspirent.

PERSONNES-RESSOURCES

Aspect technique

Représentante technique	Debbie MacMurdo	debbiemac@eastlink.ca
Représentant technique adjoint	Brett Hines	bretthines@sasktel.net
Représentant technique adjoint	À déterminer	À déterminer
Personne-ressource du personnel technique	Donna King	Tél. : 613.747.1007 ou 1.888.747.2372, 2563 donna-k@skatecanada.ca

Gestion de l'événement

Directrice, Événements	Jackie Stell-Buckingham	Tél. : 613.747.1007 ou 1.888.747.2372, 2514 jackie-s@skatecanada.ca
Gestionnaire, Billetterie	Theresa Cuddihy	Tél. : 613.747.1007 ou 1.888.747.2372, 2539 tcuddihy@skatecanada.ca
Coordonnatrice, Site de la compétition	Sarah Smith	Tél. : 613.747.1007 ou 1.888.747.2372, 2536 ssmith@skatecanada.ca
Coordonnatrice, Site de la compétition	Cassie Hodgins	Tél. : 613.747.1007 ou 1.888.747.2372, 2573 chodgins@skatecanada.ca
Coordonnatrice, Services pour les événements	Jeannette Alexander	Tél. : 613.747.1007 ou 1.888.747.2372, 2503 jalexander@skatecanada.ca
Coordonnatrice, Services pour les événements	Shannon Youmelle	Tél. : 613.747.1007 ou 1.888.747.2372, 2572 syoumelle@skatecanada.ca
Coordonnatrice, Opérations pour les événements	Diane Vanier	Tél. : 613.747.1007 ou 1.888.747.2372, 2540 diane-v@skatecanada.ca

Coordonnatrice,
Contrôle des stocks

Kathryn Moore

Tél. : 613.747.1007 ou
1.888.747.2372, 2533
kmoore@skatecanada.ca

Marketing, commandites et communications

Directrice, Marketing et
commandites

Debbi Wilkes

Tél. : 613.747.1007 ou
1.888.747.2372, 2541
dwilkes@skatecanada.ca

Gestionnaire,
Publicité et promotion

Erin Ruth Clare

Tél. : 613.747.1007 ou
1.888.747.2372, 2542
erclare@skatecanada.ca

Administratrice, Marketing et
communications

Laurie Malizia

Tél. : 613.747.1007 ou
1.888.747.2372, 2515
lmalizia@skatecanada.ca

PATINOIRES

Credit Union Centre
3515, avenue Thatcher
Saskatoon (Sask.) S7R 1C4
306.975.3155
www.creditunioncentre.com

Dimensions de la patinoire :
200 pi sur 85 pi

ACT Arena (entraînement)
107, 105^e Rue
Saskatoon (Sask.) S7K 0J5
306.975.3316

185 pi sur 85 pi

HÉBERGEMENT

Hôtel Sheraton Cavalier
612, croissant Spadina Est
Saskatoon (Sask.) S7K 3G9
Tél. : 306.652.6770
Tarif : 129 \$ (simple/double)

Hôtel Radisson Saskatoon
405, 20^e Rue Est
Saskatoon (Sask.) S7K 6X6
Tél. : 306.665.3322
Tarif : 124 \$ (simple/double)

Hôtel Park Town

924, croissant Spadina Est
Saskatoon (Sask.) S7K 3H5
Tél. : 306.244.5564
Tarif : 125 \$ (simple/double)

Note: Les tarifs des chambres pourraient augmenter de 10 \$ à 20 \$ pour les chambres pour trois ou quatre personnes aux hôtels susmentionnés.

* Les réservations aux hôtels sont acceptées selon le principe du premier arrivé, premier servi. Toutes les chambres restantes dans la section de chambres après le **mercredi 10 décembre 2008** seront libérées par Patinage Canada et les réservations seront par la suite fondées sur les chambres disponibles et les tarifs. Les tarifs des chambres ne comprennent pas les taxes et frais applicables.

Note: Il y aura un service de navette entre le Credit Union Centre, l'ACT Arena et les hôtels Sheraton Cavalier, Radisson et Park Town.

Ces hôtels n'accepteront pas de réservations individuelles. Des sections de chambres ne sont disponibles que par l'intermédiaire de Patinage Canada. Veuillez communiquer avec la personne suivante de votre section pour faire les réservations.

Personnes-ressources des sections pour l'hébergement

SECTION COLOMBIE-BRITANNIQUE /YUKON

Danielle Williams
Tél. : 604.205.9702
Télé. : 604.205.6962
danielle@skatingbc.com

SECTION SASKATCHEWAN

Danielle Shaw
Tél. : 306.780.9245
Télé. : 306.780.9242
sk.skate@sasktel.net

SECTION NORD DE L'ONTARIO

Traci Fong
Tél. : 705.567.9331, poste 226
Télé. : 705.567.5005
teams@scno.net

SECTION ALBERTA/T. N.-O./NUNAVUT

Susan Bolseng
Tél. : 780.415.0596
Télé. : 780.427.1734
skateab.sbolseng@telus.net

SECTION SASKATCHEWAN

Shauna Marling
Tél. : 204.925.5708
Télé. : 204.925.5924
shauna.m@mbskates.ca

SECTION OUEST DE L'ONTARIO

Ted Dodman
Tél. : 905.227.9630
Télé. : 905.227.8968
al.edward@sympatico.ca

SECTION CENTRE DE L'ONTARIO

Erin D'Eon

Tél. : 905.760.9100, poste 225

Télé. : 905.760.9104

erin@skatecanada.centralontario.com

SECTION QUÉBEC

Diane Charest et Anne Desjardins

Tél. : 514.252.3073, poste 3473

Télé. : 514.252.3170

dianecharest@patinage.qc.ca

SECTION NOUVELLE-ÉCOSSE

Jill Knowles

Tél. : 902.425.5454, poste 336

Télé. : 902.425.5606

skatecanadans@sportnovascotia.ca

**SECTION TERRE-NEUVE ET
LABRADOR**

Betty Brett

Tél. : 709.368.8504

Télé. : 709.364.9760

cliff.brett@nf.aibn.com

SECTION EST DE L'ONTARIO

Barbara Hough

Tél. : 613.925.1441

Télé. : 613.925.1314

eos@bellnet.ca

SECTION NOUVEAU-BRUNSWICK

Suzanne Richard

Tél. : 506.451.1321

Télé. : 506.451.1325

skatenb@nb.aibn.com

SECTION ÎLE DU PRINCE ÉDOUARD

Mike Connolly

Tél. : 902.368.4985

Télé. : 902.368.4548

mconnolly@sportpei.pe.ca

RENSEIGNEMENTS POUR LES CONCURRENTS

Tous les concurrents doivent se qualifier aux compétitions Défi BMO – Patinage Canada applicables. La coordonnatrice ou le coordonnateur de chaque section doit faire parvenir les formulaires d'inscription dans un délai de 48 heures après la fin des compétitions Défi BMO – Patinage Canada.

La section est responsable de confirmer en ligne les noms de l'athlète, de l'entraîneur et du gérant d'équipe et de recueillir et soumettre les formulaires suivants par courriel au bureau national de Patinage Canada :

- formulaires de dégageant de responsabilité
 - formulaires d'antécédents médicaux
 - feuille de calcul des droits d'inscription (exemptions comprises)*
 - chèque (exemptions comprises)*
- *un par section

Veillez vous assurer que les noms de tous les patineurs exemptés par Patinage Canada ou par la section figurent sur les listes des concurrents. En outre, tous les patineurs exemptés doivent remplir les formulaires d'inscription appropriés.

Veillez envoyer par messagerie tous les formulaires de dégagement de responsabilité et d'antécédents médicaux remplis (accompagnés d'un chèque à l'ordre de Patinage Canada) dans les 24 heures suivant la fin de la compétition Défi à l'adresse suivante :

Patinage Canada
À l'attention de Diane Vanier, coordonnatrice, Opérations pour les événements
865, chemin Shefford
Ottawa (Ont.) K1J 1H9
Télécopieur : 613-748-5718 ou 1 877 211-2372
2009canadians@skatecanada.ca

Mise à jour du profil en ligne du patineur

Au moment de l'inscription aux Championnats de section et de niveau supérieur, tous les athlètes doivent mettre à jour leur « profil personnel » en ligne (site Web de Patinage Canada – Connexion des membres). Veillez noter que les commandes de menu suivantes qui se trouvent dans le Centre de renseignements doivent être mises à jour :

1. Renseignements généraux
2. Autre adresse
3. Coordonnées en cas d'urgence
4. Profil de l'athlète
5. Profil de patinage (feuilles de musique et de programme prévu)

Toutes les mises à jour doivent être faites dans les 48 heures suivant l'achèvement de la compétition Défi (sauf les feuilles de programme prévu qui peuvent être modifiées jusqu'à une semaine avant le début des Championnats canadiens – le 7 janvier 2009).

Veillez noter que tous les patineurs exemptés sont aussi responsables de remplir cette section.

RETRAITS APRÈS L’AFFICHAGE OU LA PUBLICATION DE L’ORDRE DE PATINAGE DÉTERMINÉ PAR TIRAGE AU SORT(règlement 7000-H-1.1 (2)(iv))

Si un ou plusieurs patineurs se retirent d'une compétition après que l'ordre de patinage a été déterminé par tirage au sort et affiché, l'ordre ne sera pas changé. On annoncera les patineurs retirés comme s'étant retirés. Le remplaçant doit remplacer le patineur qui s'est retiré en prenant la même place dans l'ordre de départ avant le début de la séance d'entraînement officielle qui a lieu immédiatement avant la première partie de l'épreuve. Pour les épreuves seniors aux Championnats canadiens, le patineur remplaçant prendra la première place de départ et on réorganisera les groupes d'échauffement en conséquence.

Si un ou plusieurs patineurs se retirent d'une compétition de qualification ou de championnats après le début d'une épreuve, le motif invoqué doit être pour raison médicale ou pour une raison personnelle. Lorsque le retrait de la compétition est pour raison médicale, le patineur doit fournir un certificat médical ou subir un examen médical par le personnel médical en présence à la compétition soit avant la séance d'entraînement (si la blessure ou la maladie est grave et existe à l'arrivée du patineur) or durant la

compétition si le problème se produit sur place. Les demandes de retrait pour des raisons personnelles (p. ex. un décès dans la famille immédiate) seront examinées individuellement par le représentant technique.

Si un patineur se retire d'une compétition après le début de celle-ci (c'est-à-dire qu'il prend part à au moins une partie de l'épreuve) il doit se retirer de toutes les autres catégories de la compétition auxquelles il est inscrit. Dans les cas d'un couple de patinage ou de danse qui se retire en raison d'une blessure, seul le patineur qui n'est pas blessé est autorisé à participer à une autre ou aux autres épreuves auxquelles il est inscrit.

INSCRIPTION / ACCRÉDITATION

Des cartes d'accréditation avec photo seront exigées à ces championnats. L'inscription des patineurs, officiels, gérants d'équipe et entraîneurs se déroulera le dimanche 11 janvier 2009, de 16 h à 23 h, et le lundi 12 janvier 2009, de 8 h à 21 h, à l'hôtel Sheraton Cavalier – Sheraton South.

Les accréditations et inscriptions se poursuivront au Credit Union Centre le mercredi 14 janvier 2009, à l'entrée des personnes accréditées. Les patineurs, les officiels, les entraîneurs, les gérants d'équipe ou les représentants des médias ou de la télévision qui arriveront à leur hôtel pourront s'adresser au comptoir du transport et de l'information pour obtenir un billet aller de la navette qui assurera leur transport au Credit Union Centre pour leur inscription.

Patineurs

- Conformément au règlement 7410 de Patinage Canada, les patineurs doivent s'inscrire avant la séance d'entraînement officielle qui précède immédiatement la première partie de leur épreuve.
- Une fois inscrits, les concurrents ne peuvent s'entraîner qu'aux patinoires d'entraînement officielles, conformément au règlement 7410 de Patinage Canada. (Voir l'inscription et la glace d'entraînement pour les Championnats canadiens à la page 20)

Au plus deux personnes par concurrente ou concurrent seront accrédités. Par exemple, les deux personnes choisies peuvent être deux entraîneurs professionnels ou un entraîneur professionnel et un membre du personnel d'amélioration de la performance ou un gérant d'équipe. Aucun membre du personnel d'amélioration de la performance accrédité avec une concurrente ou un concurrent ne sera admis au niveau de la glace. Patinage Canada déterminera à quelles aires de la patinoire le personnel d'amélioration de la performance aura accès.

Entraîneurs

Conformément à la politique d'accréditation pour les événements de Patinage Canada, afin d'être accrédités pour les Championnats canadiens de patinage artistique BMO 2009, les entraîneurs doivent :

- avoir la certification au niveau 3 du PNCE;
- être des membres entraîneurs professionnels en règle de Patinage Canada;
- être titulaires d'un certificat de secourisme valide;
- s'inscrire en personne et présenter leur carte d'identité avec photo.

Les entraîneurs étrangers doivent faire leur demande directement au Service de l'entraînement de Patinage Canada, par courriel à l'adresse coaching@skatecanada.ca ou par téléphone au 613.747.1007 ou 1.888.747.2372, poste 2532. Ils n'obtiendront l'accréditation que s'ils satisfont aux exigences précisées dans les Politiques et procédures de Patinage Canada.

Gérants d'équipe

Tous les gérants d'équipe doivent être des membres actuellement inscrits à Patinage Canada conformément à la politique d'accréditation.

Les gérants d'équipe qui sont aussi entraîneurs doivent être certifiés au niveau 3 du PNCE, être titulaires d'un certificat de secourisme valide et être membres entraîneurs de l'Association.

Le nombre de gérants d'équipe permis est comme suit :

- Deux (2) gérants d'équipe par section sont automatiquement autorisés pour un maximum de 10 patineurs.
- Un (1) gérant d'équipe additionnel est autorisé pour chaque groupe de cinq (5) patineurs additionnels.

1 à 10 patineurs = 2 gérants d'équipe

11 à 15 patineurs = 3 gérants d'équipe

16 à 20 patineurs = 4 gérants d'équipe

Et ainsi de suite...

Personnel de soutien de l'équipe d'amélioration de la performance

Patinage Canada peut approuver l'accréditation de membres du personnel d'amélioration de la performance (professionnels en sciences du sport) avec des athlètes aux Championnats canadiens de patinage artistique, qui ont les titres professionnels suivants :

1. médecin;
2. physiothérapeute – doit être reconnu;
3. psychologue du sport – doit être un psychologue (i) autorisé par son organisme directeur provincial et en règle et (ou) (ii) un membre en règle de l'Association canadienne de la psychologie du sport.

Toutes les demandes d'accréditation du personnel d'amélioration de la performance feront l'objet d'un examen de Patinage Canada, sous réserve de son approbation. Une preuve que les

demandes satisfait aux critères minimaux doit être fournie. Toutes les demandes doivent être signées par l'athlète et l'entraîneur en chef.

MUSIQUE

La musique utilisée doit relever du domaine public ou des sociétés possédant les droits d'exécution.

Les concurrents qui font composer en tout ou en partie de la musique spécialement pour leur programme doivent se charger d'obtenir du compositeur ou de la compositrice l'autorisation écrite d'utiliser cette musique à la radio ou à la télévision, ou d'obtenir l'autorisation voulue des sociétés possédant les droits d'exécution.

SI LA PARTIE PORTANT SUR LA MUSIQUE DU FORMULAIRE EN LIGNE DE PROFIL DES PATINEURS N'EST PAS DÛMENT REMPLIE, TOUT PARTICULIÈREMENT LES TITRES ET LES NOMS DES COMPOSITEURS DES MORCEAUX DE MUSIQUE, L'INSCRIPTION SERA REFUSÉE.

Information pour les concurrents des épreuves de danse : pour toutes les séances d'entraînement et la compétition, les couples de danse doivent utiliser l'édition révisée de 2001 de la musique pour danses imposées de l'UIP.

Exigences concernant la musique

Chaque patineuse, patineur ou couple doit fournir au moment de son inscription deux (2) CD ou cassettes, un CD ou une cassette pour la compétition (marqué « bande maîtresse ») et un CD ou une cassette de rechange (marqué « copie »). Si deux (2) CD sont remis, on recommande d'avoir en plus une cassette de rechange.

Normes pour les CD et les cassettes

1. Il ne doit y avoir qu'un (1) seul programme par CD ou cassette.
2. Le début de la musique doit être enregistré à un minimum de trois (3) secondes et un maximum de cinq (5) secondes de l'amorce du CD ou de la cassette.
3. La musique doit être enregistrée en stéréo, c'est-à-dire au même volume sur les canaux gauche et droit.
4. Le nom du concurrent ou de la concurrente suivi de la durée exacte du programme musical (non celle de l'exécution du programme) doivent être clairement indiqués en caractères d'imprimerie sur le CD ou la face n° 1 de la cassette.
5. Chaque CD ou cassette doit être présenté dans son coffret de plastique, marqué du nom du concurrent, du nom de l'épreuve et de la durée exacte de la musique.
6. Les niveaux d'enregistrement de la musique peuvent atteindre un maximum de 0UV et un minimum de -8UV.

Rotations de la musique aux séances d'entraînement

Il sera possible de demander la rotation des morceaux de musique lors de l'inscription. Toute demande spéciale doit être adressée à la représentante technique au plus tard le mercredi 12 décembre 2008.

Après la compétition

Les concurrents pourront récupérer leurs enregistrements musicaux à l'inscription/accréditation au Credit Union Centre, 20 minutes après la fin des épreuves de chaque discipline.

MÉDAILLES

Des médailles seront décernées aux patineurs qui ont terminé parmi les trois premiers dans chaque épreuve. S'il n'y a que deux inscriptions, chacun recevra une médaille. Lorsqu'il n'y a qu'un seul concurrent inscrit à une épreuve, ce dernier fera une démonstration, mais ne recevra pas de médaille. Toutes les médailles seront remises le dimanche 18 janvier 2009, avant le Gala d'exhibition.

RÉUNIONS

Réunion des gérants d'équipe

Date : Le mardi 13 janvier 2009
Heure : À déterminer
Endroit : Credit Union Centre – (à déterminer)

Réunion des spécialistes de données

Date : Le mardi 13 janvier 2009
Heure : 14 h
Endroit : Credit Union Centre – salon des spécialistes de données

Réunion des arbitres et des vérificateurs techniques

Date : Le lundi 12 janvier 2009
Heure : 20 h
Endroit : À déterminer

Réunion du jury technique

Date : Le lundi 12 janvier 2009
Heure : 21 h
Endroit : À déterminer

Réunion des juges

Date : Le mardi 13 janvier 2009
Heure : 19 h
Endroit : À déterminer

Hommes – Table ronde avec les officiels

Date : Le dimanche 18 janvier 2009
Heure : Immédiatement après l'épreuve
Endroit : Credit Union Centre – (à déterminer)

Patinage en couple – Table ronde avec les officiels

Date : Le samedi 17 janvier 2009
Heure : Immédiatement après l'épreuve
Endroit : Credit Union Centre – (à déterminer)

Danse – Table ronde avec les officiels

Date : Le samedi 17 janvier 2009
Heure : Immédiatement après l'épreuve
Endroit : Credit Union Centre – (à déterminer)

Femmes – Table ronde avec les officiels

Date : Le samedi 17 janvier 2009
Heure : Immédiatement après l'épreuve
Endroit : Credit Union Centre – (à déterminer)

Réunion des entraîneurs – mise jour (DLTA) et restructuration de la compétition

Date : Le mardi 13 janvier 2009
et le jeudi 15 janvier 2009
Heure : Après la dernière épreuve
Endroit : Credit Union Centre – (à déterminer)

ACTIVITÉS SOCIALES**Réception du conseil d'administration et des officiels**

Date : Le vendredi 16 janvier 2009
Endroit : Hôtel Sheraton Cavalier – Top of the Inn
Heure : 23 h
Sur invitation seulement

Célébration de clôture

Date : Le dimanche 18 janvier 2009
Endroit : Hôtel Sheraton Cavalier – salle de bal Sheraton
Heure : À déterminer

***Note:** Les heures des réunions et des activités sociales sont fournies sous réserve de changement.

Les patineurs, deux gérants d'équipe par section et tous les officiels recevront des billets gratuits pour la célébration de clôture, qui comprend un repas. Les membres de la famille de

patinage qui désirent se procurer des billets peuvent en acheter au bureau de l'événement à l'hôtel Sheraton Cavalier – Hamptons, au plus tard à midi (HNP) le mercredi 14 janvier 2009.

Remarque : Il y aura une quantité limitée de billets offerts selon le principe des premiers arrivés, premiers servis et vendus au coût de 75 \$ le billet (à déterminer).

ACCIDENTS / RESPONSABILITÉ

Patinage Canada et l'équipe bénévole n'assument aucune responsabilité pour les dommages ou blessures que pourraient subir les patineurs. Comme condition et en considération de leur participation aux championnats, tous les concurrents et leurs parents ou tuteurs assument la responsabilité de toute blessure ou de tout dommage à la personne ou à la propriété du concurrent ou de la concurrente par suite, à cause ou en raison de la tenue et de l'organisation de la compétition et renoncent à toute réclamation contre les officiels, Patinage Canada et l'équipe bénévole ou leurs représentants; leur inscription n'est acceptée qu'à cette condition.

BILLETS

Vous pouvez vous procurer des billets toutes épreuves par l'intermédiaire de Ticketmaster par téléphone au 306.938.7800 ou en ligne à l'adresse www.ticketmaster.ca. Les forfaits de billets toutes épreuves comprennent des billets pour toutes les épreuves, dont le Gala d'exhibition, et toutes les séances d'entraînement officielles. Les forfaits de billets toutes épreuves coûtent 150 \$ dans la section inférieure et 125 \$ dans la section supérieure, plus les frais supplémentaires. Tous les forfaits de billets toutes épreuves seront envoyés aux acheteurs en novembre 2008.

Les billets d'épreuves individuelles seront en vente à l'automne, s'ils sont disponibles. Pour les renseignements les plus à jour sur les billets, veuillez consulter www.patinagecanada.ca ou composez le 1.888.747.2372.

Renseignements importants pour les parents concernant les billets

Un nombre restreint de billets sera réservé pour les parents des participants aux Championnats canadiens de patinage artistique BMO 2009 par l'intermédiaire de Ticketmaster. Veuillez communiquer avec la personne-ressource de votre section responsable de l'hébergement ou vous reporter à la lettre à l'intention des parents du bureau de votre section, qui fournit des renseignements complets sur la commande. Cette lettre sera envoyée en novembre pour vous donner des renseignements supplémentaires sur la réservation de ces billets.

POLITIQUE SUR LES APPAREILS PHOTOS ET CAMÉRAS – DÉTENTEURS DE BILLETS

Les détenteurs de billet n'ont le droit d'utiliser des appareils photos à la compétition que pour leur usage personnel et sous réserve des conditions suivantes. Toute personne qui ne respecte pas ces règles risque la confiscation de son appareil.

- les caméras vidéo et les appareils photo numériques avec vidéo sont formellement interdits;
- la prise de photographies au flash n'est pas permise;
- l'objectif ne doit pas dépasser 200 mm afin d'éviter d'obstruer la vue des autres spectateurs;
- la revente de photos ou l'affichage de photos sur les sites Web est strictement interdite.

HORAIRE DE LA COMPÉTITION

L'horaire de la compétition sera affiché sur le site Web de Patinage Canada (section Connexion des membres), à la suite des compétitions Défi de l'Ouest et Défi de l'Est BMO – Patinage Canada 2009.

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

RÈGLEMENTS CONCERNANT L'ADMISSIBILITÉ (Règlement 5401 de Patinage Canada)

Les participants aux épreuves des championnats canadiens et aux épreuves de qualification des championnats canadiens doivent être des :

personnes admissibles : telles que définies à la section 2100 du Manuel des règlements de Patinage Canada).

membres associés : membres associés en règle de l'Association.

citoyens canadiens : être citoyens canadiens selon la *Loi sur la citoyenneté*, L.R.C. 1985. Si la personne n'est pas un citoyen canadien, une telle personne doit avoir un statut de résident permanent et résider au Canada depuis au moins un an avant la date de la tenue des championnats auxquels ils désirent participer. Si le participant est également d'âge légal, il doit signer, en toute bonne foi, son intention de devenir citoyen canadien. Si le participant n'est pas Canadien et qu'il est mineur, lui-même et ses parents (ou les tuteurs si les parents sont décédés) doivent signer, sous serment, auprès du chef de la direction de Patinage Canada une déclaration indiquant son intention de devenir citoyen dès que ce sera légalement possible.

S'il s'agit d'une équipe de patinage en couple ou de danse sur glace, au moins un partenaire doit être un citoyen canadien. L'autre partenaire peut être un citoyen ou un résident de n'importe quel autre pays membre de l'UIP et n'est pas tenu de résider au Canada.

Politique antidopage et politique de contrôle antidopage : accepter d'observer les règlements de l'Association concernant les contrôles antidopages effectués avec ou sans préavis, comme le détermine régulièrement le Conseil d'administration. Ces règlements s'intitulent « Politique antidopage et Programme de contrôle antidopage de Patinage Canada » et seront mis à la disposition des participants éventuels qui en font la demande à leur section ou bureau national. (Consulter les Politiques et procédures de Patinage Canada.)

EXIGENCES EN MATIÈRE DE TESTS ET D'ÂGE POUR LA PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS (Partie du règlement 5404 de Patinage Canada)

ÉPREUVES JUNIORS :

PATINAGE EN SIMPLE :

Test : test junior ou supérieur de compétition de patinage en simple.

Âge : critère d'admissibilité de l'UIP en matière d'âge pour les concurrents juniors.

PATINAGE EN COUPLE :

Test : test junior ou supérieur de compétition de patinage en couple.

Âge : aucune restriction en matière d'âge.

Note : les patineurs juniors de patinage en couple ne sont pas assujettis à la limite d'âge supérieure de l'UIP pour les compétitions de qualification canadiennes.

DANSE :

Test : test junior ou supérieur de compétition de danse.

Âge : critère d'admissibilité de l'UIP en matière d'âge pour les concurrents juniors.

Critères d'admissibilité de l'UIP en matière d'âge pour les concurrents juniors

Exigences de l'UIP en matière d'âge pour les concurrents juniors	Femmes : doivent être âgées de moins de 19 ans le 1 ^{er} juillet qui précède la compétition	Hommes : doivent être âgés de moins de 19 ans le 1 ^{er} juillet qui précède la compétition.	Patinage en couple : aucune restriction	Danse : les femmes doivent être âgées de moins de 19 ans et les hommes de moins de 21 ans le 1 ^{er} juillet qui précède la compétition
--	--	--	---	---

ÉPREUVES SENIORS :

PATINAGE EN SIMPLE :

Test : test senior de compétition de patinage en simple.

Âge : aucune restriction.

PATINAGE EN COUPLE :

Test : test senior de compétition de patinage en couple.

Âge : aucune restriction.

DANSE :

Test : test senior de compétition de danse.

Âge : aucune restriction.

CHOIX DES CONCURRENTS DES COMPÉTITIONS DÉFI DE PATINAGE CANADA POUR LES CHAMPIONNATS CANADIENS (parties des règlements 7403 et 7407 de Patinage Canada)

- (1) **PATINEURS JUNIORS :** En plus des exemptions individuelles au niveau junior, chaque compétition Défi, de l'Ouest et de l'Est, peut inscrire les patineurs qui se sont classés dans la première moitié du groupe, arrondie au nombre entier supérieur, ou les dix meilleurs patineurs (selon le nombre le plus élevé) à chaque épreuve junior des Championnats canadiens. Le nombre sera calculé à partir du nombre de patineurs qui auront reçu des notes et un placement pour au moins une partie de la compétition.

- (2) **SENIOR :**
 - (i) **PATINAGE EN SIMPLE SENIOR :** Le nombre maximum de concurrents en patinage en simple senior sera de 18. Ces places seront comblées conformément au paragraphe (e) ci-dessous.

 - (ii) **PATINAGE EN COUPLE SENIOR :** Le nombre maximum de concurrents en patinage en couple senior sera de 12. Ces places seront comblées conformément au paragraphe (e) ci-dessous.

 - (iii) **DANSE SENIOR :** Le nombre maximum de concurrents en danse senior sera de 15. Ces places seront comblées conformément au paragraphe (e) ci-dessous.

- (3) **DÉTERMINATION DES CONCURRENTS SENIORS :** Les concurrents aux épreuves seniors des Championnats canadiens seront choisis conformément à la priorité suivante jusqu'à ce que le nombre maximum de concurrents pour l'épreuve pertinente ait été atteint :
 - (i) tout d'abord, les concurrents qui ont obtenu une exemption automatique ou individuelle;

- (ii) le reste des concurrents sera déterminé conformément aux résultats de l'épreuve senior du Défi Patinage Canada, le cas échéant.

(4) QUOTA NORMAL NON DÉPASSÉ AUX CHAMPIONNATS CANADIENS :

Lorsque le quota normal aux Championnats canadiens n'est pas dépassé (c'est-à-dire 20 dans une épreuve junior, 18 en patinage en simple senior, 12 en patinage en couple senior et 15 en danse senior) après qu'on a combiné le nombre total d'inscriptions aux compétitions Défi de l'Ouest et de l'Est, cette épreuve peut avoir lieu mais ne sera pas obligatoire à aucune des compétitions Défi, même si le quota maximum est dépassé à l'une ou l'autre des compétitions Défi.

(5) PATINEURS EXEMPTÉS

- (i) **EXEMPTIONS AUTOMATIQUES SENIORS :** Les concurrents seniors qui se sont classés en première, deuxième ou troisième position aux championnats canadiens antérieurs seront automatiquement autorisés à participer aux championnats canadiens.
- (ii) **CIRCONSTANCES PARTICULIÈRES DES PATINEURS AYANT DES AFFECTATIONS INTERNATIONALES :** Les concurrents qui s'inscrivent aux épreuves seniors des championnats de section et qui ont été choisis pour participer au Grand Prix seront automatiquement inscrits à l'épreuve senior des championnats dans la même discipline, au cours de la même saison de compétition.

Exemptions automatiques pour les Championnats canadiens de patinage artistique BMO 2009

FEMMES : J. Rochette, M. Leung, C. Phaneuf

HOMMES : P. Chan, S. Sawyer

PATINAGE EN COUPLE : A. Langlois/C. Hay, J. Dubé/ B. Davison,
M. Duhamel/C.Buntin

DANSE : T. Virtue/S. Moir, K. Weaver /A. Poje, A. Hann-McCurdy/M. Coreno

Patineurs exemptés : les concurrents à qui on aura accordé une exemption pour les épreuves des championnats de section (qualification) (voir ci-dessus et la *Politique sur les exemptions*) pourront s'inscrire à la compétition Défi ou aux Championnats canadiens de Patinage Canada, le cas échéant, sans autre forme de qualification. Ces inscriptions seront en plus de celles définies précédemment.

- (6) **REMPLAÇANTS :** le concurrent placé juste derrière à une compétition Défi de l'Ouest ou Défi de l'Est de Patinage Canada pourra remplacer un patineur junior de sa compétition Défi si ce patineur se retire avant le début de la compétition.

- (7) **ATTEINTE DU QUOTA MAXIMUM AUX CHAMPIONNATS CANADIENS** : s'il n'y a pas suffisamment de patineurs pour remplir toutes les places prévues aux Championnats canadiens parce que le quota d'une compétition Défi de l'Ouest ou de l'Est n'a pas été atteint, on pourra alors ajouter des patineurs de l'autre compétition Défi pour remplir toutes les places, à la discrétion du président de Patinage Canada.

INSCRIPTION ET GLACE D'ENTRAÎNEMENT POUR LES CHAMPIONNATS CANADIENS (partie du règlement 7410)

Inscription : les concurrents aux Championnats canadiens doivent s'inscrire à la compétition avant la période d'entraînement officielle qui précède immédiatement la première partie de leur épreuve.

Glace d'entraînement : après s'être inscrits ou avoir participé à une séance d'entraînement officielle prévue pour une compétition, les concurrents ne peuvent plus patiner ailleurs que sur la glace officielle d'entraînement ou de la compétition prévue pour la compétition. Toute infraction à ce règlement peut entraîner la suspension de la compétition en question. Ce règlement s'applique à toutes les épreuves de qualification, y compris les championnats régionaux ou de sous-section, les championnats de section, les compétitions Défi de l'Est ou de l'Ouest de Patinage Canada, les Championnats nationaux juniors et les Championnats canadiens.

DESCRIPTION DES ÉPREUVES – CHAMPIONNATS CANADIENS DE PATINAGE ARTISTIQUE BMO (parties des règlements 7407 et 7408)

Les épreuves des championnats seniors se dérouleront comme suit aux Championnats canadiens.

Note : Voir les renseignements dans la section de Connexion des membres, sur l'utilisation du Système de calcul de points cumulatifs.

CHAMPIONNATS CANADIENS SENIORS DE PATINAGE EN SIMPLE

Les épreuves des championnats canadiens seniors de patinage en simple se dérouleront comme suit aux Championnats canadiens :

- (1) **SEGMENTS** : L'épreuve de patinage en simple senior comprend un programme court d'un maximum de deux minutes cinquante secondes contenant des éléments au son de musique, tels que publiés annuellement, et un programme libre au son de la musique d'une durée de quatre minutes et trente secondes (+ ou - 10 secondes) pour les hommes et de quatre minutes (+ ou - 10 secondes) pour les femmes. Les exigences pour ce programme libre sont publiées chaque année.
- (2) **ORDRE DE DÉPART – PROGRAMME COURT** : L'ordre des concurrents sera déterminé dans le programme court des Championnats canadiens comme suit :

- (a) les concurrents seniors qui reçoivent une exemption pour le programme court aux Championnats canadiens seront affectés en ordre inverse selon leur classement final aux Championnats canadiens seniors précédents. Le concurrent le mieux placé aux Championnats canadiens précédents sera le dernier à patiner, le deuxième plus haut placé sera l'avant-dernier à patiner et ainsi de suite;
 - (b) ensuite, les concurrents exemptés qui n'ont pas un classement final des Championnats canadiens seniors précédents seront affectés par tirage au sort. Ces concurrents patineront avant ceux énumérés en (a) ci-dessus et après ceux énumérés en (c) ci-dessous;
 - (c) les autres concurrents seront affectés en ordre inverse selon leur classement final à la compétition Défi dans la même saison de compétition;
 - (d) si la compétition Défi est optionnelle et certains concurrents choisissent de ne pas y participer et, ainsi, n'ont aucun classement au moment de leur participation aux Championnats canadiens, un tirage au sort aura lieu afin de déterminer l'ordre de départ de tous les concurrents sauf des concurrents exemptés;
 - (e) Si deux concurrents ou plus sont classés ex aequo en ce qui concerne l'affectation en (a) et (c) ci-dessus, un tirage au sort aura lieu entre les concurrents à égalité afin de déterminer l'ordre de départ.
- (3) **ORDRE DE DÉPART – PROGRAMME LIBRE** : Les concurrents seront affectés au programme libre des Championnats canadiens dans l'ordre inverse en fonction du classement de chaque concurrent dans le programme court.
Note : Pour le programme libre des championnats canadiens seniors de patinage en simple 2009, le tirage au sort par ordre inverse sera utilisé.

CHAMPIONNATS CANADIENS SENIORS DE PATINAGE EN COUPLE

Les épreuves des championnats canadiens seniors de patinage en couple se dérouleront comme suit aux Championnats canadiens :

- (1) **SEGMENTS** : L'épreuve de patinage en couple senior comprend un programme court d'un maximum de deux minutes cinquante secondes contenant des éléments au son de musique, tels que publiés annuellement, et un programme libre au son de la musique d'une durée de quatre minutes et trente secondes (+ ou - 10 secondes). Les exigences pour ce programme libre sont publiées chaque année.
- (2) **ORDRE DE DÉPART – PROGRAMME COURT** : L'ordre des concurrents sera déterminé dans le programme court des Championnats canadiens comme suit :
 - (a) les concurrents seniors qui reçoivent une exemption pour le programme court aux Championnats canadiens seront affectés en ordre inverse selon leur classement final aux Championnats canadiens seniors précédents. Le concurrent le mieux placé aux Championnats canadiens précédents sera le

dernier à patiner, le deuxième plus haut placé sera l'avant-dernier à patiner et ainsi de suite;

- (b) ensuite, les concurrents exemptés qui n'ont pas un classement final des Championnats canadiens seniors précédents seront affectés par tirage au sort. Ces concurrents patineront avant ceux énumérés en (a) ci-dessus et après ceux énumérés en (c) ci-dessous;
 - (c) les autres concurrents seront affectés en ordre inverse selon leur classement final à la compétition Défi dans la même saison de compétition;
 - (d) si la compétition Défi est optionnelle et certains concurrents choisissent de ne pas y participer et, ainsi, n'ont aucun classement au moment de leur participation aux Championnats canadiens, un tirage au sort aura lieu afin de déterminer l'ordre de départ de tous les concurrents sauf des concurrents exemptés;
 - (e) Si deux concurrents ou plus sont classés ex aequo en ce qui concerne l'affectation en (a) et (c) ci-dessus, un tirage au sort aura lieu entre les concurrents à égalité afin de déterminer l'ordre de départ.
- (3) **ORDRE DE DÉPART – PROGRAMME LIBRE** : Les concurrents seront affectés au programme libre des Championnats canadiens dans l'ordre inverse en fonction du classement de chaque concurrent dans le programme court.
- Note** : Pour le programme libre des championnats canadiens seniors de patinage en couple 2009, le tirage au sort par ordre inverse sera utilisé.

CHAMPIONNATS CANADIENS SENIORS DE DANSE

Les épreuves des championnats canadiens seniors de danse se dérouleront comme suit aux Championnats canadiens :

- (1) **SEGMENTS** : Tous les couples doivent participer à toutes les parties de l'épreuve comme indiqué en (4) ci-dessous.
- (2) **ORDRE DE DÉPART – DANSES IMPOSÉES** : L'ordre des concurrents sera déterminé dans la danse imposée des Championnats canadiens comme suit :
 - (a) les concurrents seniors qui reçoivent une exemption pour la danse imposée aux Championnats canadiens seront affectés en ordre inverse selon leur classement final aux Championnats canadiens seniors précédents. Le couple le mieux placé aux Championnats canadiens précédents sera le dernier à patiner, le deuxième plus haut placé sera l'avant-dernier à patiner et ainsi de suite;
 - (b) ensuite, les concurrents exemptés qui n'ont pas un classement final des Championnats canadiens seniors précédents seront affectés par tirage au sort. Ces concurrents patineront avant ceux énumérés en (a) ci-dessus et après ceux énumérés en (c) ci-dessous;
 - (c) les autres concurrents seront affectés en ordre inverse selon leur classement final à la compétition Défi dans la même saison de compétition;
 - (d) si la compétition Défi est optionnelle et certains concurrents choisissent de ne pas y participer et, ainsi, n'ont aucun classement au moment de leur

participation aux Championnats canadiens, un tirage au sort aura lieu afin de déterminer l'ordre de départ de tous les concurrents sauf des concurrents exemptés;

- (e) Si deux concurrents ou plus sont classés ex aequo en ce qui concerne l'affectation en (a) et (c) ci-dessus, un tirage au sort aura lieu entre les concurrents à égalité afin de déterminer l'ordre de départ.

- (3) **ORDRE DE DÉPART – DANSE ORIGINALE / DANSE LIBRE** : les concurrents seront affectés à la danse originale et la danse libre des Championnats canadiens en ordre inverse selon le classement de chaque concurrent dans le segment précédent.

Note : Pour la danse originale et la danse libre des championnats canadiens seniors 2009, le tirage au sort par ordre inverse sera utilisé.

- (4) **LA COMPÉTITION COMPREND TROIS PARTIES :**

Danses imposées : Une danse imposée tirée au sort parmi les deux danses désignées pour cette compétition. (2009 = valse viennoise). Les cinq morceaux de musique seront joués durant l'entraînement selon leur ordre numérique. Le dernier morceau (le sixième) de la danse sera strictement utilisé pour la période d'échauffement de chaque groupe de départ.

Danse originale : une danse originale au rythme de la musique annoncée par l'UIP pour l'année en cours. Les exigences pour ce programme sont décrites dans le Manuel technique et dans la section Connexion des membres (rythmes des années 20, 30 et 40 pour 2009).

Programme libre : une danse libre, patinée au son de la musique, d'une durée de 4 minutes (+ ou - 10 secondes). Les exigences pour ce programme sont décrites dans le Manuel technique et dans la section Connexion des membres.

Les épreuves des championnats juniors se dérouleront comme suit aux Championnats canadiens 2009.

Note : Voir les renseignements dans la section de Connexion des membres, sur l'utilisation du Système de calcul de points cumulatifs comme il est indiqué à la première page du présent avis.

CHAMPIONNATS CANADIENS JUNIORS DE PATINAGE EN SIMPLE

La compétition comprend deux parties :

Programme court : un programme court dont la durée ne peut dépasser 2 minutes et 50 secondes, et qui comprend les éléments, patinés au son de la musique, décrits dans le Manuel technique.

Programme libre : un programme libre exécuté au son de la musique. Les exigences pour le programme libre sont décrites dans les critères de programme bien équilibré. La durée du programme est comme suit :

FEMMES : 3,5 minutes (+ ou – 10 secondes)

HOMMES : 4,0 minutes (+ ou – 10 secondes)

CHAMPIONNATS CANADIENS JUNIORS DE PATINAGE EN COUPLE

La compétition comprend deux parties :

Programme court : un programme court dont la durée ne doit pas dépasser 2 minutes et 50 secondes et qui comprend les éléments, patinés au son de la musique, décrits dans le Manuel technique.

Programme libre : un programme libre exécuté au son d'une musique, d'une durée de 4 minutes (+ ou – 10 secondes). Les exigences pour le programme libre sont décrites dans les critères de programme bien équilibré.

CHAMPIONNATS CANADIENS JUNIORS DE DANSE

La compétition comprend trois parties :

Danses imposées : une danse imposée tirée au sort parmi les quatre danses annoncées par l'UIP pour la saison en cours (valse Starlight pour 2009). Les cinq morceaux de musique seront joués durant l'entraînement selon leur ordre numérique. Le dernier morceau (le sixième) de la danse sera strictement utilisé pour la période d'échauffement de chaque groupe de départ.

Danse originale : une danse originale au rythme de la musique annoncée par l'UIP pour l'année en cours. Les exigences pour ce programme sont décrites dans le Manuel technique et dans la section Connexion des membres (rythmes des années 20, 30 et 40 pour 2009).

Programme libre : une danse libre, patinée au son de la musique, d'une durée de 3 minutes 30 secondes (+ ou - 10 secondes). Les exigences pour ce programme sont décrites dans le Manuel technique et dans la section Connexion des membres.

AUTORISATION DE LA OU DU CHORÉGRAPHE

Conformément au règlement 131 de l'UIP, le concurrent ou la concurrente doit obtenir la pleine autorisation de la chorégraphe ou du chorégraphe de présenter et d'utiliser la chorégraphie pour usage public, télédiffusion et diffusion au niveau mondial sans autre

autorisation ou paiement de la part de l'UIP, de Patinage Canada ou des réseaux de télévision ou télédiffuseurs. L'autorisation de la chorégraphie ou du chorégraphe fait partie du formulaire d'inscription.

SERVICES

CONTRÔLE ANTIDOPAGE

On effectuera des tests de contrôle antidopage aux Championnats canadiens de patinage artistique BMO 2009. Des patineuses et des patineurs peuvent être choisis parmi tous les niveaux et toutes les disciplines pour passer des tests de contrôle antidopage. Les patineurs ne doivent pas quitter la patinoire après la dernière partie de leur épreuve sans avoir confirmé que leur nom n'est pas inclus dans le tirage au sort pour le contrôle antidopage.

SERVICES MÉDICAUX

Les services médicaux offerts aux athlètes qui concourent aux Championnats nationaux comprennent les soins médicaux d'urgence à la patinoire durant toutes les séances d'entraînement et la compétition. Le Credit Union Centre comptera aussi une clinique médicale et des services de physiothérapie seront offerts pendant un nombre d'heures limitées durant la journée.

AFFÛTAGE DES PATINS

Les patineurs pourront faire affûter leurs patins sur demande à la salle des opérations en tout temps au cours de la semaine. Les lames doivent cependant être en bon état avant l'arrivée.

TRANSPORT

Aéroport

Le transport sera assuré pour les officiels et les équipes (y compris les patineurs, les entraîneurs, les gérants d'équipe et les accompagnateurs) pour l'aller et le retour à l'Aéroport international John G. Diefenbaker de Saskatoon. Afin de nous aider à établir l'horaire de transport par autobus et fourgonnettes, veuillez envoyer l'information précise et complète (y compris le nom des voyageurs, les numéros et les heures de vol, etc.) à Patinage Canada, au plus tard le **mercredi 24 décembre 2008**. Les équipes qui ont donné tous les détails concernant leur arrivée auront la priorité d'embarquement dans les autobus prévus à l'horaire. Les personnes qui ne figurent pas sur les listes reçues par Patinage Canada le **mercredi 24 décembre 2008** auront la responsabilité d'organiser leur propre transport à l'hôtel. Le Comité organisateur ne remboursera pas le coût de transport aller retour des participants entre l'Aéroport international John G. Diefenbaker de Saskatoon et les hôtels. Les gérants des équipes devront confirmer au cours de la semaine de

compétition l'information concernant le départ auprès du bureau de transport au Credit Union Centre ou à l'hôtel Sheraton Cavalier.

Transport durant la compétition – famille du patinage

Des navettes assureront le transport aller-retour entre les hôtels **Sheraton Cavalier**, **Radisson et Park Town** et le Credit Union Centre et l'ACT Arena. Ce service de navette sera offert à compter du mardi 13 janvier 2009 pour les premières périodes d'entraînement et se poursuivra jusqu'après la démonstration du dimanche 18 janvier 2009. Les patineurs, les entraîneurs, les officiels, les gérants d'équipe, les membres du conseil d'administration de Patinage Canada et les dignitaires invités auront accès au service de navette sur présentation de leur carte d'accréditation. Veuillez vous renseigner sur les endroits où se trouvent les arrêts des autobus au moment de votre inscription.

Un bureau de transport et d'information est ouvert tous les jours à l'hôtel Sheraton Cavalier et au Credit Union Centre.

Navette pour les personnes non accréditées

L'accréditation est un service associé au système d'accréditation et l'accès aux autobus est réservé aux personnes accréditées. Les parents et les accompagnateurs peuvent se procurer un laissez-passer qu'ils pourront utiliser de façon limitée* pour la navette, en se présentant à l'hôtel Sheraton Cavalier – Hamptons (bureau de l'événement). **Le coût d'un laissez-passer est de 75 \$.** Le laissez-passer doit être présenté au moment de monter à bord de l'autobus.

*Comme les patineurs et les officiels ont la priorité d'embarquement à bord des autobus qui font la navette, il est possible que les détenteurs d'un laissez-passer doivent attendre l'autobus suivant pour faire place aux participants accrédités.

L'hôtel est situé à environ 20 minutes de voiture du Credit Union Centre.

Note : Le laissez-passer pour la navette est non transférable et non remboursable. Si la ou le titulaire perd ou se fait voler son laissez-passer pour la navette, il devra payer des frais de 75 \$ pour son remplacement.

VIDÉOGRAPHE

Le vidéographe officiel de cet événement est **Occipital Productions Inc.**

Occipital Productions Inc.
2548, rue Marquette
Longueuil (Qc)
J4K 0A3
Courriel : masse.eric@videotron.ca

Le bon de commande de bande vidéo sera fourni dans Connexion des membres à une date ultérieure.

SALON DES PATINEURS

Un salon pour la famille du patinage sera mis à la disposition des participants à la compétition au Credit Union Centre. On y servira des collations.

SALON DES PARENTS

Un salon commandité par BMO Groupe financier est mis à la disposition des parents au Credit Union Centre.

Le Salon des parents est un endroit où ces derniers peuvent se retirer durant les heures de stress et converser entre eux dans un endroit plus confortable. Nous encourageons les parents à remercier sur place les bénévoles de BMO Groupe financier qui assurent une présence sur les lieux.

CET AVIS POURRAIT ÊTRE MODIFIÉ